

Conseil fédéral

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 841

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DouceMENT les femmes

(y) Comme la plupart des femmes, la Conseillère nationale Judith Stamm entretient un rapport particulier à la politique partisane. Rapport sympathiquement détendu en l'occurrence, fait d'indépendance et d'originalité. Se trouver seule PDC à s'abstenir en votation nominale à propos de l'initiative "Pour le droit à la vie", témoigne d'une belle liberté par rapport à l'orthodoxie démocrate-chrétienne. Et présenter, sans l'investiture de son parti cantonal, sa candidature au Conseil fédéral manifeste une liberté de mouvement que peu d'élus s'accorderaient.

Par cette candidature, Mme Stamm tend à mettre en évidence le formalisme du processus de désignation des conseillers fédéraux par les parlementaires-grands électeurs, sur proposition d'un groupe politique.

Appel au peuple

Quasiment assurée que le groupe PDC lui préférera les deux grands favoris Cotti et Koller, elle évite en quelque sorte cette formalité et fait, par-dessus la tête de ses collègues de parti, appel au peuple qui n'a rien à dire dans l'élection de l'Exécutif fédéral.

Et le peuple répond favorablement, à en croire les sondages organisés à tour de bras par le quotidien *Blick* et ses annexes féminine et dominicale. Comme ils l'avaient fait pour Lilian Uchtenhagen en automne 1983, les organes alémaniques de la maison Ringier roulent à nouveau plus ou moins ouvertement pour la femme en lice. Avec la même réaction prévisible : approbation de l'opinion publique, et rejet agacé par le Parlement, qui a une sainte horreur de se sentir "sous la pression de la rue".

Judith Stamm fera donc un score honorable, probablement inférieur à l'estime dont elle jouit même aux Chambres fédérales. Les femmes voteront en majorité pour elle, sinon en quasi totalité, comme elles l'ont promis au *Blick für die Frau* (les deux seules exceptions à ce niveau : celles de la démocrate-chrétienne schwytoise Elisabeth Blunschy et de la radicale zurichoise Vreni Spoerry, ont un sens diamétralement

opposé). En outre, l'aile chrétienne-sociale - ou ce qui en reste - pourrait soutenir une candidature Stamm, qui va en plus tirer quelques voix à gauche, chez les Indépendants et les Ecologistes, où l'on a oublié qu'elle a voté pour Kaiseraugst au printemps 1985 puisqu'elle vient de "rectifier" en se prononçant pour l'abandon du nucléaire - autre motif rédhibitoire de non-élection.

Aucune chance malgré tout

Bref, Judith Stamm s'est consciencieusement barrée la voie au Conseil fédéral, et n'y accédera donc pas. En somme, tout le contraire d'Arnold Koller et de Flavio Cotti, les deux favoris. On a reproché à ce dernier d'avoir planifié sa carrière - et ses innombrables silences - en vue de son entrée dans le cercle très fermé des sept sages. Mais il lui manque certains atouts "bernois" que l'Appenzellois a pris soin, et a eu le temps, de mettre dans son jeu. Membre du Conseil national depuis 1971, Arnold Koller a pu accéder à la présidence de son groupe, au perchoir (1985) et à la "prestigieuse" Commission des finances.

Face à un tel pedigree parlementaire, Flavio Cotti fait léger, mais il a la présidence du parti, ce qui est un moindre handicap à droite qu'à gauche ; l'échec de Bruno Hunziker avait évidemment d'autres raisons, en particulier la nécessité d'élire une femme en automne 1984, dix mois après la non élection de Lilian Uchtenhagen.

L'inévitable Koller

A l'inverse de Judith Stamm, Arnold Koller paraît inévitable. Comme il convient à un candidat "in spe", il s'est fait discret ces derniers temps, histoire ne de choquer personne. Sauf les femmes bien sûr, auxquelles il a cru bon d'expliquer pourquoi il ne voulait pas imposer depuis Berne le droit de vote et d'éligibilité pour les Appenzelloises. L'argumentation, louvoyante comme seul un PDC sait la présenter, tenait en ceci : elles n'en veulent pas (encore) de ce droit, et se contentent de gouverner par citoyen-mari interposé ; sur le plan juridique, l'autonomie cantonale demeure réservée, égalité des droits ou pas ; et de toute manière, une pression fédérale irait à fin contraire, et ne provoquerait qu'un durcissement des positions dans les Rhodes appenzelloises.

Comme on voit, le fédéralisme n'est pas une spécialité romande, ni l'audace une condition pour accéder au Conseil fédéral.

COMMUNE CONTRE CANTON

Lors d'une récente séance, relatée dans l'édition du 1er novembre de *l'Est vaudois*, le conseil communal de Villeneuve a reçu des explications rassurantes de la municipalité à propos des travaux qui entravaient la circulation dans la Grande rue : ceux-ci touchent à leur fin et la somme de 300'000 francs annoncée ne devrait pas être dépassée. Il s'agissait de réparations au collecteur d'égout. Toutefois, il se pourrait bien que le chantier soit réouvert prochainement, car le Conseil d'Etat souhaite voir ce collecteur transformé en système séparatif. Jusqu'ici, la municipalité "n'a pas voulu en entendre parler, car cela demanderait des mois de travaux et coûterait une somme exorbitante". Curieuse pratique, la commune de Villeneuve serait-elle si pauvre ?